



Hotel du Commerce

L'hôtel à la Foire de Bâle

Conditions générales de vente

Pour les réservations de chambres à l'hôtel du Commerce

Les conditions générales de vente réglementent les relations contractuelles entre les clients et l'hôtel du Commerce de Bâle et sont mentionnées ci-dessous sous „Hotel“. Ces seules conditions générales de vente et exclusivement celles-ci sont valables. Les conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment sans obligation de l'hôtel d'en informer le client. Ainsi dans chaque cas, les conditions générales de vente finalisent la fin du contrat.

Domaine d'application

Ces conditions générales de vente s'appliquent aux contrats fournissant des prestations hôtelières ainsi que chaque autre prestation et service s'y rattachant.

1. Réservation

Pour l'hôtel toutes les réservations contractuelles, modifications des prestations ne sont définitives que si elles sont confirmées ou reconfirmées par écrit par l'hôtel et la partie contractante. Les prestations définitives se portent sur les confirmations de réservations. Si le client ajoute d'autres clients, il est alors responsable du montant de la facture engendré par cet apport.

Pour les réservations effectuées le jour même de l'arrivée, l'acceptation immédiate par l'hôtel de celles-ci peut se faire sans confirmation ou reconfirmation écrite.

2. Option

Les données concernant les options sont obligatoires pour les deux parties contractantes. Après l'expiration de la date d'option, l'hôtel peut immédiatement disposer des chambres dans la mesure où aucune confirmation mutuelle des deux parties n'existe.

3. Arrivée et départ des chambres

Dans la mesure où aucun accord n'a été passé, la prise des chambres se fait le jour de l'arrivée à partir de 16 heures et la restitution des chambres se fait le jour du départ au plus tard à 11 heures.

4. Nombre de participants lors de groupe

Il incombe au client d'informer l'hôtelier du nombre ferme et définitif des participants de voyage de groupe le plus tôt possible et au plus tard 48 heures avant l'arrivée de ce groupe. La baisse d'un maximum de 5 % du nombre de participants (par rapport au nombre définitif de participants annoncé) sera acceptée sans frais. Au dessus de cette limite, toute baisse sera comptabilisée et sera à la charge du client.

5. Annulation de la réservation

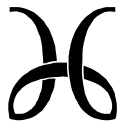
5.1 Les annulations de voyages de groupe et de nuitées à l'hôtel doivent se faire le plus tôt possible par écrit. Si la réservation toute entière est annulée, le client est redevable à l'hôtelier des frais d'annulation ci-dessous:

A) Voyageurs en groupe à partir de 10 personnes (prestations = hébergement et pension)

- Annulation 30-16 jours avant l'arrivée ou annulation de plus de 50% du groupe: 50% des prestations réservées
- Annulation 15-08 jours avant la date d'arrivée ou annulation de plus de 25% : 75% des prestations réservées
- Annulation 07-00 jours avant la date d'arrivée : 100% des prestations réservées
- No-Show : 100% des prestations réservées

Hotel du Commerce

Riehenring 91 - 4058 Basel - Telefon 061-6902323 - Telefax 061-6902333 info@ducommerce.ch - www.ducommerce.ch
Basler Kantonalbank, Postfach, 4002 Basel Konto-Nr. 165.423.802.93 Clearing: 770
IBAN CH 31 0077 0016 5423 8029 3 / SWIFT: BKBBCHBB / Basel, Switzerland



Hotel du Commerce

L'hôtel à la Foire de Bâle

B) Voyageurs individuels jusqu'à 10 personnes

- Annulation jusqu'à 48 heures avant l'arrivée possible
- Annulation de 48-24 heures avant l'arrivée : 50% des prestations réservées
- Annulation le jour de l'arrivée : 100% des prestations réservées
- No-Show: 100% des prestations réservées

Une arrivée ultérieure à 20 heures le jour de l'arrivée (voyageur individuel) ouvre le droit à l'hôtelier de disposer de la chambre. Ceci n'est pas le cas dans la mesure où une arrivée plus tardive a été explicitement convenue, une carte de crédit donnée ou une facture proforma effectuée afin de garantir cette réservation. Une garantie pour une arrivée tardive peut être également effectuée par une entreprise. Dans ce cas, une adresse exacte doit être procurée. Lors des foires et congrès s'appliquent des conditions d'annulation spécifiques.

5.2 De plus l'hôtelier se donne le droit de mettre immédiatement fin au contrat sans préavis, pour des raisons justifiées et extraordinaires telles que:

- Cas de force majeure ou autre circonstance non imputable à l'hôtel empêchant la réalisation du contrat.
- Chambre réservée sous des données fausses ou ambiguës (sur la personne du client ou le but de la réservation).
- L'hôtel a des raisons avérées que l'utilisation des services de l'hôtel conduira à l'interruption des activités de l'hôtel et ou nuira à la sécurité et l'image de l'hôtel aux yeux du public.

Si l'hôtelier a des raisons avérées que la réservation conduira à l'interruption des activités de l'hôtel, nuira à la sécurité et à l'image de l'hôtel aux yeux du public, l'hôtelier se réserve le droit d'annuler la réservation sans dédommagement envers le client.

Dans de tels cas, le client n'aura aucun droit sur d'éventuels dommages et réparations.

6. Prix et modalités de paiements

6.1 Les prix résultent des confirmations de réservations, des prix actuels, respectivement d'accords contractuels spécifiques. Les prix sont calculés en Francs Suisses et incluent les différentes taxes.

6.2 De plus les prix peuvent être modifiés, dans le cas où le client souhaite ultérieurement des changements concernant les chambres réservées, les prestations de l'hôtel ou les durées de séjour avec l'approbation de l'hôtelier.

6.3 Dans le cadre de la réservation, l'hôtel se réserve le droit de demander des avances en partie ou en totalité en particulier lors de réservations importantes. Les arrhes et les avances convenues devront être versées sur le compte de la banque de l'hôtel jusqu'à la date définie. Des paiements retardés ou non effectués dispensent automatiquement l'hôtelier de l'apport des prestations conclues. L'hôtelier peut également demander une carte de crédit comme garantie à la place d'un acompte.

6.4 Le client s'engage à régler tous les coûts de l'hébergement lors de son départ.

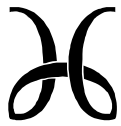
6.5 Les coûts de l'hébergement peuvent être pris en charge par l'entreprise du client par facture si une confirmation de prise en charge des coûts a été effectuée au préalable par écrit par l'entreprise. Les factures de l'hôtel sont à régler 10 jours au plus tard après leurs dates d'émission sans déduction. L'hôtelier se réserve le droit d'accepter ou non la confirmation de prise en charge des coûts. Dans le cas d'une non acceptation, le client se doit de régler tous les coûts d'hébergement lors de son départ.

6.6 L'hôtelier se réserve le droit d'exiger immédiatement le paiements de factures non réglées.

6.7 Dans le cas d'avances non payées, l'hôtelier se réserve le droit d'appliquer le taux d'intérêt légal en vigueur de 8% au dessus du taux d'intérêt de base. L'hôtelier pourra également demander des frais de CHF 5.00 pour chaque rappel. De plus l'hôtelier se réserve le droit de prouver et demander compensations pour les dommages additionnels de ces délais de paiements.

Hotel du Commerce

Riehenring 91 - 4058 Basel - Telefon 061-6902323 - Telefax 061-6902333 info@ducommerce.ch - www.ducommerce.ch
Basler Kantonalbank, Postfach, 4002 Basel Konto-Nr. 165.423.802.93 Clearing: 770
IBAN CH 31 0077 0016 5423 8029 3 / SWIFT: BKBBCHBB / Basel, Switzerland



Hotel du Commerce

L'hôtel à la Foire de Bâle

7. Responsabilité

7.1 Responsabilité de l'hôtel du commerce de Bâle: l'hôtel est responsable vis à vis de ses clients en cas de toutes dégradations délibérées ou préméditées dans le contexte du contrat ou hors contrat. Les preuves seront à fournir par le client en personne. Les dommages devront être signalés à l'hôtelier au plus tard au départ du client. Le vol ou l'altération d'objets apportés à l'hôtel par le client comme par exemple vêtement, produits de communication etc, ne pourront être imputés à la responsabilité de l'hôtel.

L'hôtelier s'applique l'exactitude et la bonne transmission en temps et en heure d'informations ou de biens. Il ne peut être tenu responsable de la non garantie des points cités auparavant.

Dans le cas où un client obtient une place de parking dans le garage de l'hôtel ou ailleurs moyennant paiement, il n'y a pas de contrat de surveillance mis en vigueur par l'hôtelier. Un devoir de surveillance de parking par l'hôtel n'existe pas.

L'hôtelier s'efforce de prévenir tout dommage mais ni l'hôtelier ni le personnel de l'hôtel ne pourront être reconnus responsables. L'hôtelier ne peut être reconnu responsable des faits occasionnés seulement par les clients.

7.2 Responsabilité du client: le client est responsable de tous ses faits, dommages et pertes, résultats de ses actions et celles de personnes se rattachant à lui. L'hôtelier ne devra pas fournir la preuve de telles actions.

8. Autres termes et conditions

8.1 Les objets trouvés dans l'hôtel seront envoyés seulement à la demande du destinataire, à son coût et à ses propres risques. Si ces objets ne sont pas réclamés sous 3 mois, l'hôtelier se réserve le droit d'en disposer.

8.2 Les chambres ne peuvent être occupées que dans le but d'hébergement.

9. Loi en vigueur

Tous les accords de réservations, les conditions générales de vente, les contrats spécifiques sont soumis aux lois en vigueur du droit suisse. Le tribunal compétent de ces lois siège à Bâle, en Suisse.

Bâle, Juillet 2011

Hotel du Commerce

Riehenring 91 - 4058 Basel - Telefon 061-6902323 - Telefax 061-6902333 info@ducommerce.ch - www.ducommerce.ch

Basler Kantonalbank, Postfach, 4002 Basel Konto-Nr. 165.423.802.93 Clearing: 770

IBAN CH 31 0077 0016 5423 8029 3 / SWIFT: BKBBCHBB / Basel, Switzerland